



Accord de confidentialité

Par **tralalere**, le **22/09/2014** à **00:59**

Bonjour,rrnrJ'ai fait la connaissance, il y a quelques temps, d'une jeune femme avec laquelle une relation s'est nouée.rnJusque là tout est normal, mais elle m'a demandé, avant de me présenter ses connaissances, de signer un accord de confidentialité. Il est précisé, dans cet accord qui est valable pour une durée de 50 ans (!), que si je romps, ce dont je n'ai pas l'intention, cet accord en divulguant des informations la concernant, elle, ou quelqu'un des ses proches, je serais redevable d'une indemnité ainsi que des frais de justice.rnrnCet accord est soumis à la loi anglaise et s'appelle NDA. Pas très romantique, mais je pense qu'elle a de bonnes raisons de me demander cela.rnrnJe voudrais savoir ce que je risque en signant ce NDA ?rrnrMerci de vos lumières.